



Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay

Le «Petit Rapporteur» de Sainte-Clotilde

2452, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (Québec) J0L 1W0
Tél. : 450-826-3129 Fax : 450-826-3217 Courriel : mun.steclotilde@rocler.qc.ca Web : www.steclotilde.org
Heures d'ouverture : lundi à vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Avril 2010

Vol. 03 N° 4

LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Sainte-Clotilde lance un appel urgent auprès des personnes intéressées à faire quelques heures de bénévolat par mois. Il est clair que sans l'implication de nouveaux bénévoles, la bibliothèque devra revoir ses horaires et vraisemblablement réduire les heures d'ouverture. Les personnes recherchées devront être disponibles le jeudi de 18 hrs.30 à 20 hrs. , le mois suivant le mardi aux mêmes heures et le mois d'après, le samedi de 10 hrs à midi. Elles peuvent de présenter à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou téléphoner au 450-826-3129 poste 222.

HEURES D'OUVERTURE À L'HÔTEL DE VILLE

Veillez prendre note qu'à partir de 1^{er} mai 2010 jusqu'au 31 août 2010, les bureaux de l'Hôtel de ville seront fermés tous les vendredis à 12 heures.

Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel

Ventes de garage

Les ventes de garage sont autorisées dans toutes les zones, sans frais, deux (2) fins de semaine au cours de l'année soit :

- la fin de semaine du congé de la Reine (journée nationale des patriotes).
- la fin de semaine du congé de la fête du Travail.

Si un motif valable est énoncé, une vente de garage peut se tenir à une date autre que celles déjà autorisées.

On entend par motif valable :

- événements reliés directement à un membre de la famille (mariage, décès, etc.)
- en voyage à l'extérieur.

Il est entendu que quiconque se prévaut de ce droit doit obtenir avant tout un permis. Le permis émis tel sera valide seulement aux dates mentionnées sur ledit permis.

Rapport du vérificateur

Le 07 avril 2010

Copie de résolution

Municipalité de Sainte-Clotilde

À une session ordinaire le 06 avril 2010 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Messieurs Jacques Lavigueur, Guy-Julien Mayné, Sylvain Lefort, Marcel Tremblay, François Viau, Robert Arcoite

La secrétaire-trésorière est présente à l'ouverture, formant quorum sous la présidence du maire monsieur Clément Lemieux, on procéda de la façon suivante :

106-04-10 Rapport vérificateur

Conformément aux dispositions de l'article 966.2 du code municipal :

il est proposé par monsieur Jacques Lavigueur appuyé par monsieur Robert Arcoite et résolu à l'unanimité : D'entériner le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qu'un résumé du document soit publié dans le petit rapporteur.

Il est également résolu que le bureau de Ménard CGA inc soit nommé pour la vérification de l'exercice financier 2010.

Adopté.

Clément Lemieux, maire

Nicole Marcil, Secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme

Ce 07 avril 2010

Nicole Marcil, sec-trés/d.g.

REVENUS	
Revenus de sources locales	1 311 673\$
Compensations tenant lieu de taxes	18 429
Revenus de transferts	4 128 121
Imposition de droits	108 285
Intérêts arriérés de taxes	17 920
Intérêts bancaires	61288
Autres revenus de sources locales	580 398
	6 171 254
DÉPENSES	
Administration générale	334 367
Sécurité publique	349 135
Transport routier	871 385
Hygiène du milieu	123 866
Urbanisme et mise en valeur territoire	96 580
Loisirs et culture	86 538
Frais de financement	128 298
	1 190 169
Surplus de l'exercice	4 181 085
AFFECTATIONS	
Acquisitions d'immobilisations	(843 130)
Transfert des activités financières	(3 779 000)
Surplus accumulé non affecté	-----
Cession d'immobilisations	2 757
Immobilisations en cours	495 945
	(4 123 428)
Surplus de l'exercice budgétaires	57 657

LE COIN DES ORGANISMES

CERCLE DES FERMIERES



Venez fêter la Fête des Mères

Le Cercle des Fermières de Sainte-Clotilde vous invite à leur déjeuner annuel le **dimanche 9 mai 2010 de 9 heures à 13 heures au Centre communautaire de Sainte-Clotilde au 824 Rang 2 à Sainte-Clotilde**. Il y aura aussi notre exposition de pièces artisanales confectionnées par nos artisanes et en plus cette année nous aurons une exposition jeunesse réalisée avec les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année de l'école Sainte-Clotilde. Un certificat sera remis à chaque participant à notre concours d'artisanat jeunesse et nous avons notre tirage et des prix de présence. C'est l'occasion idéale pour venir avec maman. Bienvenue à tous et à toutes. Au plaisir de vous rencontrer en cette journée spéciale.

Admission : adultes : 8.00\$. Enfants de 6 à 10 ans : 5.00\$. Enfants de 0 à 5 ans : gratuit.
 Pour information : Claudette Larivière (450-826-3745) ou Denise Santerre (450-826-0804)

APPRENDRE EN COEUR

HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

En collaboration avec la bibliothèque de Ste-Clotilde, l'organisme *Apprendre en cœur* présente **l'heure du conte avec Historine de 11h15 à 12h**.

Le concept très original se veut avant tout une expérience inoubliable pour les enfants de 3 à 6 ans, puisque l'histoire est racontée de façon interactive.

Vous devez vous inscrire au 450-454-0400.

L'activité est gratuite et l'enfant doit être accompagné du parent ou d'un adulte.

Voici le calendrier des représentations 2010:

SAMEDI 20 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai 2010

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Feux à ciel ouvert

Pour tout feu à ciel ouvert, il est obligatoire d'obtenir un permis émis par la direction du service d'incendie de la municipalité de Sainte-Clotilde. Pour toute demande, veuillez vous présenter à l'Hôtel de Ville situé aux 2452 chemins de L'Église entre 8 h et 16 h du lundi au jeudi. Veuillez noter que les permis sont émis seulement le vendredi, qu'une visite du lieu sera effectuée par le directeur du service d'incendie et que le permis est valide pour une période de 72 heures. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Monsieur Richard Béliveau, directeur du service d'incendie au 514-891-9397.

Pour joindre «Le Petit Rapporteur» : gmayne@live.fr ou 450-826-3129

Date limite de tombée : le 20 de chaque mois.